



Quelles sont les qualifications des faits dénoncés ? Ai-je des recours possibles ?

Par **Laloo4785**, le **28/10/2025 à 18:51**

Bonjour, Je veux vous parler d'un conflit assez complexe impliquant M.G, M. M., ma mère et moi. Cette affaire ayant commencé par l'accusation envers moi pour avoir commis un acte de vandalisme par application de colle forte sur la poignée avant gauche de son véhicule BMW série 6 E63/64, survenu le 18 février 2024 (appel accusatoire de Monsieur G). les faits ayant fait l'objet d'un devis comportant une somme astronomique comparé à la gravité des actes qui m'ont été imputés, je ne les ai pas commis, néanmoins la suite des événements, dont la pression psychologique subie via le harcèlement de ma famille m'a incitée à verser la somme réclamée. Conformément à un accord passé avec mes proches parents, notamment ma mère, le 2 mars 2023, Monsieur G, qui semblait plus empathique que son concubin avec qui j'avais eu un différend judiciaire, et entretenait régulièrement une correspondance et demandait de mes nouvelles. Tous les lundis, il m'envoyait des SMS amicaux, comblant un besoin d'écoute et d'attention que je n'avais jamais ressenti auparavant, comme un véritable ami. J'ai projeté sur cette personne un besoin d'écoute et d'empathie, comparé au mépris et à l'agressivité procédurière dont j'avais été l'objet de la part de Monsieur M et lequel bénéficiait d'une interdiction de contact vis à vis de moi (condamnation). Un devis a été établi par le garage ** en date du 29 février 2024 mentionnant explicitement « vandalisme » et une date de réparations prévue en juillet 2024, ce devis a été envoyé à l'adresse de mes parents le 12 mars 2024. Une plainte aurait soi-disant été déposée au cours du mois de février-mars 2024, Monsieur G réclamant le paiement contre le retrait de la plainte. Ce chantage était d'autant plus susceptible de fonctionner que Monsieur G me savait psychologiquement fragile, et ce avec conscience que tout événements incongrus seraient susceptibles de se retourner contre moi qui étais déjà condamnée, laquelle posture me rendait en position de faiblesse et donc manipulable. Je précise par ailleurs que la réclamation de la somme associée au devis a été faite sur fond de menaces plus ou moins explicites (SMS datant du 10 mars 2024 du numéro

de portable de Monsieur G « Dis-moi où tu habites », « je vais venir à toi »). Monsieur G. m'avait demandé en décembre 2023 de lui donner le numéro de ma mère "si j'avais confiance" et je le lui ai donné.

Monsieur M. a par ailleurs appelé ma mère le 02 avril 2024 pour lui préciser qu'il avait envoyé la « facture des réparations », laquelle lui a répondu qu'il ne s'agissait que d'un devis. Le 04 avril 2024, ma mère a été harcelée avec publication d'une annonce licencieuse mentionnant un numéro de téléphone usurpé étant le sien. L'annonce a été publiée le 3 avril 2024 sur le site Wannonce.com (annonce n°A408****). Bien qu'ayant subi ce harcèlement, elle n'a pas déposé de main courante, ni de plainte, mais l'a toutefois signalé aux gendarmes de son domicile. L'argent correspondant au devis a donc été envoyé au plaignant, lequel prétendait être assuré au tiers, et ne pas bénéficier de fonds suffisants pour faire les réparations. Dans ce contexte, et alors que j'étais au chômage, j'ai versé la somme de 1 700 euros, consciente qu'elle était manifestement disproportionnée par rapport aux faits qui m'étaient imputés. Mon objectif était d'obtenir la cessation de la publication d'une annonce licencieuse sur le site Wannonce, dans laquelle le numéro de téléphone de ma mère avait été usurpé, et de rétablir une attitude amicale de la part de Monsieur G, bien que je savais que ce lien était toxique.

Malgré le paiement de cette somme, les annonces diffamatoires ont continué, et ma mère a été harcelée par des appels incessants pendant trois semaines. Par ailleurs, je n'ai jamais pu obtenir la preuve que les réparations dont il était question — supposément réalisées sur le véhicule — aient effectivement été effectuées. Il s'avère que les réparations correspondant à la nature de ces travaux n'ont jamais été effectuées dans ce garage. En revanche, le véhicule a été réparé en juillet 2024 au sein du garage **** avec une facture émise le 08 juillet 2024. Cette facture signale des réparations manifestement incompatibles avec les travaux initialement prévus sur le devis établi par ***, ni en lien avec des dégâts causés par un dépôt de colle forte sur une poignée ayant engendré des traces sur la peinture de la portière. Les travaux sur le capot du moteur n'étant pas mentionnés sur le devis de février 2024, ni les pare chocs à l'avant. Il reste à soupçonner Monsieur G. et/ou Monsieur . d'avoir volontairement commis d'eux-mêmes des dégâts sur leurs biens dans le but d'obtenir les dommages et intérêts qu'ils n'ont pas réclamé et obtenu auparavant, et maintenir la valeur esthétique et pécuniaire de ses biens grâce aux indemnités des assurances. Je précise que le véhicule « vandalisé » a été revendu récemment (fichier ci-joint). Je précise également que Monsieur G s'est récemment excusé auprès de ma mère soit le 01 octobre 2025 pour avoir publié cette annonce avec son numéro de téléphone usurpé le 03 avril 2024. Il me semble essentiel que cette situation soit investiguée afin d'établir la vérité à savoir s'il y a eu escroquerie/abus de confiance. Ces faits me paraissent d'autant plus graves que Monsieur G et M me qualifient de « personne déséquilibrée » sur le compte Google de leur entreprise sur Internet, et savent en connaissance de cause avoir affaire à une personne manipulable, ces faits semblent donc relever de l'abus de faiblesse. Monsieur G et Monsieur M prétendent avoir déboursé 4000 euros de réparations pour le démontage de la portière avant-gauche, mais sont incapables de justifier de tels montants hormis la facture de prise en charge par l'assurance émise par le garage ***, celle-ci ne faisant pas l'état de telles réparations, ni d'une somme aussi exorbitante pour réparer des prétendues traces de colle forte sur une portière. Je soupçonne Monsieur M de complicité de cette machination, ce dernier ayant réclamé le mardi 02 avril 2024 la somme du devis du 29 février 2024 auprès de ma mère en le présentant comme une « facture » et précisant que lui et son compagnon n'avaient pas « les moyens ». Monsieur M persévère dans ses méthodes de manipulation et pression psychologique à mon encontre, à l'encontre de mes proches et amis (témoignage de mes parents) pour que je m'abstienne de témoigner, notamment en téléphonant sur mon lieu de travail et en envoyant des mails où il précise que je vais « gâcher ma vie ». Lui et son compagnon prétendent avoir subi d'autres « vandalismes » et sont encore capables de me réclamer d'autres sommes ainsi qu'à ma famille.

Devant ces faits, j'ai sollicité l'intervention d'un conciliateur de justice, afin de rétablir clairement la vérité et obtenir des preuves formelles que ces comportements ne

constituaient pas une escroquerie.rnrnJe tiens à préciser que les agissements de Monsieur G et Monsieur M s'inscrivent dans un schéma de manipulation psychologique, exploitant ma vulnérabilité et mon besoin de paix face aux procédures judiciaires. Ces faits m'ont causé un stress considérable et un préjudice moral important. rnComment qualifier les faits ? Y a t-il des recours ? N'ai-je aucun droit si ce n'est de ravalier mon sentiment d'injustice vis-à-vis de personnes qui n'assumeront jamais des fautes pour lesquelles elles n'ont pas hésité à faire condamner autrui ?rnrn rnrnMerci de vos réponses